

Tél. : 03 69 49 10 39

[melanie.odant-berger@cegee.caisse-epargne.fr](mailto:melanie.odant-berger@cegee.caisse-epargne.fr)

Colmar, 17 février 2023

Monsieur Jean-Marc DEICHTMANN  
Président de Saint-Louis Agglomération

Direction des Finances  
Place de l'Hôtel de Ville  
CS 50199  
68305 SAINT-LOUIS

**Objet** : Mise en place de la 

Monsieur le Président,

Votre contrat arrivant à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2023, nous vous proposons de le renouveler et de continuer à vous faire bénéficier de ce moyen de paiement et sa solution complète, à savoir :

↳ La mise à disposition de Cartes Bancaires Visa CB aux porteurs (agents) désignés par la commune, et utilisables chez les commerçants ou fournisseurs référencés par elle,

↳ Un accès au site Internet sécurisé **e-cap.fr** de la Caisse d'Épargne pour :

- Référencer les fournisseurs,
- Gérer les plafonds de délégations d'achats des porteurs,
- Consulter les opérations,
- Valider les opérations,
- Suivre le montant des dépenses engagées.

↳ Une offre interopérable et non privative, garantissant un accès à de nombreux fournisseurs.

Nous vous adressons dans le document joint les conditions de mise en œuvre de ce service, dans le cadre d'une convention d'une durée de 3 ans.

**La présente proposition a une validité expirant le 20 mars prochain.**

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Mélanie ODANT BERGER  
Marché des Collectivités et  
Institutionnels d'Alsace



CAISSE D'ÉPARGNE  
GRAND EST EUROPE

Accusé de réception en préfecture  
068-200066058-20230315-20230315p5-DE  
Date de télétransmission : 21/03/2023  
Date de réception préfecture : 21/03/2023

CarteAchatPublic

# Conditions Tarifaires

## PRIX DU FORFAIT

LE FORFAIT A ETE CONÇU POUR LES ETABLISSEMENTS PUBLICS  
AYANT UN BESOIN DE 1 A 30 CARTES,

**FORFAIT**

**50 € / an pour chaque carte**

Durée du contrat :

**36 mois**

## PRESTATION COMPRISE DANS LE FORFAIT

<b>Ouverture du compte technique</b>	La Caisse d'Épargne ouvre un compte technique au nom de l'entité afin de comptabiliser les dépenses effectuées par carte et les virements en remboursement de la créance de la Caisse d'Épargne. Le solde du compte technique est consultable sur le site sécurisé e-cap.fr
<b>Un accès au portail Web</b>	Le titulaire du compte technique dispose d'un service de consultation, d'administration et de gestion des cartes : référencement des fournisseurs, paramétrage des plafonds
<b>Coût de gestion de la trésorerie</b>	Le forfait comprend l'avance de trésorerie effectuée par la Caisse d'Épargne.
<b>Relevé d'opérations</b>	Le relevé d'opérations pièce justificative de la dépense est téléchargeable sur le site e.cap.fr
<b>Gestion de contrat et de compte</b>	La gestion de tenue de compte comprend l'ensemble des mouvements en crédit et en débit du compte technique opéré par la Caisse d'Épargne
<b>Assistance téléphonique</b>	Conseil et assistance téléphonique de la caisse d'Épargne inclus (hors coût de la communication : 0,15 € / mn)

## PRESTATION HORS FORFAIT

<b>Commissions sur transactions</b>	<b>0,40%</b>
<b>Opposition</b>	14 €
<b>Refabrication</b>	9.50 €
<b>Réédition du code secret</b>	7 €
<b>Suppression d'une carte du programme</b>	15 €
<b>Intérêts de retard</b>	Taux ajustable (base taux BCE + 700pts)
<b>Traitement contestation</b>	25 €
<b>Formation ou animation</b>	400 € par demi-journée (hors frais de déplacement)